Commune de LIGINIAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 17 mai 2024 à 20h00 selon convocation en date du 13 mai 2024

Président : M BIVERT Frédéric.

<u>Présents</u>: Mrs BIVERT - VINCENT - Mme MINARD - Mrs BRAZ - MICHOUX - BESSE - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M. BUSSIFRE.

Absents excusés: Mme VIGNAL (a donné procuration à Monsieur VINCENT)

M SIRIEIX M BOUILHAC

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M BUSSIERE

<u>Délibération N°2024-028 : Création d'un poste d'accroissement saisonnier d'activité pour la surveillance de la baignade du Maury</u>

Le conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3.2°;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer la surveillance de la baignade à la plage du Maury ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Décident le recrutement direct d'un agent non titulaire pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 1er juillet 2023 au 31 août 2023 inclus.
- Disent que cet agent assurera des fonctions d'éducateur des activités physiques et sportives pour la surveillance de la baignade, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. Il devra justifier du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice en vigueur pour l'échelon 3.
- > Disent que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;
- Disent que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Membres	13
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Mairie de LIGINIAC, le 17 mai 2024. Au registre sont les signatures



Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le 22/05/2024

ID: 019-211911300-20240517-DCM2024028-DE